

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le Comité de préservation du patrimoine bâti est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 270, rue Rainville.

Conformément au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ce projet de démolition complète doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée à la direction des affaires juridiques par écrit, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Par courriel greffe@beloeil.ca

Le Comité de préservation du patrimoine bâti analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 12 juin 2023 à 18 h.

Donné à Beloeil, ce 31 mai 2023.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Télécharger l'avis public

